

QUICKSCHOOL – résumé

Chers parents,

Voici quelques détails concernant l'utilisation de Quickschool :

- Vous possédez **un compte unique** par famille, pour lequel vous avez un identifiant et un mot de passe (connexion sur l'application ou www.quickschool.be), mais les factures sont éditées nominativement et vous arrivent par mail via une adresse nommée « 5340com ».
- La **réservation des repas et des potages** est autorisée jusqu'à 2 jours avant la date du dîner, sur le portail Quickschool. En cas d'absence de l'enfant, la réservation sera supprimée et non facturée.
- **Les activités** : piscines, excursions, classes de dépaysement,.. vous seront facturées uniquement si votre enfant y a participé.
- Les aides aux devoirs et le goûter des maternelles sont également facturés via Quickschool.
- Les factures sont éditées en début du mois suivant. Elles reprennent le montant facturé, le montant de l'encours et le solde à payer avec une communication structurée spécifique.
- Si vous désirez recharger l'encours, pour que les factures soient automatiquement soldées au fur et à mesure, merci d'envoyer un mail à valerie.dubois@gesves.be pour obtenir la communication structurée unique qui permet l'opération. Pour information, l'encours ne permet pas de solder des factures déjà éditées. Si vous désirez que certaines factures déjà émises soient soldées, envoyez un mail à la même adresse.
- **De manière générale, POUR TOUTE QUESTION liée au compte Quickschool, merci de contacter Valérie Dubois à l'adresse ci-dessus ou au 081/579.202.**
- **POINT D'ATTENTION** : Les ateliers et accueils extra-scolaires sont facturés par Gesves extra, via la même plateforme. Veillez à indiquer le bon numéro de compte bancaire lors de ces paiements (ils ne sont pas à payer sur le compte de l'école).

Merci pour votre collaboration ☺